

[Français]

... la discussion est très large et très ouverte. Mais dès que nous aborderons les articles 3, 4 et 5, à ce moment-là, le discours deviendra beaucoup plus restreint et ne devra porter que sur les articles 3, 4 et 5.

Tant que nous sommes sur l'article 2, le sujet est *wide open*, très large. L'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell invoque le Règlement.

M. Boudria: Monsieur le Président, je pense qu'il faudrait s'assurer de bien comprendre les propos que la Présidence est en train de tenir de façon assez claire. Si je comprends bien, les discussions que les trois partis ont eues en Chambre cet avant-midi, c'est que les amendements seraient déposés et que les députés pourraient s'adresser en général sur n'importe lequel des amendements, à tout moment pendant le débat ce soir.

Maintenant, si la Présidence nous indique que nous serons restreints dès que nous terminerons le débat sur l'article 2 pour ne débattre que le contenu de l'article en question, eh bien là, je pense que vous aurez plus de difficulté et qu'il y aura des gens qui vont déroger à l'article 2. Justement, on nous avait dit, plus tôt ce matin, si ma mémoire m'est fidèle—et je demanderais à la Présidence peut-être de nous éclairer—qu'on pourrait s'adresser de façon beaucoup plus large qu'on ne le fait normalement compte tenu de l'ordre spécial en vertu duquel nous fonctionnons.

Peut-être que la Présidence pourrait éclaircir ce point-là, s'il lui plaît.

Le vice-président adjoint: C'est très simple. Mais tout d'abord, je vais céder la parole à l'honorable député de Gander—Grand Falls qui invoque le Règlement sur le même sujet.

[Traduction]

M. Baker: Monsieur le président, permettez-moi de donner mon avis sur ce rappel au Règlement. Je comprends votre difficulté parce que je crois que les règles de procédure s'appliquent aux motions. En fait, toutes les motions ont été présentées à la Chambre, car toutes les motions qui sont déposées au bureau sont présumées avoir été présentées à la Chambre. Voilà ce qui se passe à la Chambre aujourd'hui. Toutes les motions qui ont été déposées sont actuellement à l'étude, car si la Chambre n'en était pas saisie, on ne pourrait les mettre aux voix.

Donc, la Chambre en est maintenant saisie. Le gouvernement suit une procédure très inhabituelle. En essayant de conclure tout le débat en une seule journée, il a pratiquement mis de côté toute la logique qui sous-tend les motions, le moment d'en débattre, les déclarations

Initiatives ministérielles

qui sont possibles et les modifications que l'on peut effectuer.

Monsieur le président, je comprends votre difficulté, mais je crois néanmoins que la Chambre est actuellement saisie de toutes les motions. Ce député du NPD devrait pouvoir prendre la parole sur n'importe quelle motion et n'importe quand.

[Français]

Le vice-président adjoint: Je remercie les honorables députés qui viennent de s'exprimer. Je crois bien résumer la pensée d'un peu tout le monde en disant que tant que les députés resteront sur l'article 2, ils pourront aborder tout le sujet du projet de loi C-29, n'importe quel article, n'importe quel amendement. Autrement dit, la discussion demeure très large, tant que nous demeurons sur l'article 2. Si c'est le désir des députés, le Président ne fera que prendre acte de cette façon de faire des députés.

Alors, dans cette optique, je reconnais le député de Portneuf sur un appel au règlement.

M. Ferland: Sur une question d'éclaircissement. Il y a quelque chose comme vingt-cinq articles dans le projet de loi. J'aimerais savoir, nous avons jusqu'à 22 heures ce soir, il nous reste deux heures, en fait, pour adopter les vingt-cinq articles. Je crois comprendre que, si les vingt-cinq articles n'ont pas été lus, ils seront considérés, à 22 heures, comme ayant été lus, étudiés et discutés par les députés. Est-ce que c'est bien ça?

Le vice-président adjoint: C'est exact, honorable député de Portneuf.

M. Ferland: Ce qui veut dire, monsieur le Président, que, si nous «collons» jusqu'à 22 heures sur l'article 2, les citoyens canadiens ne pourront pas obtenir d'explications de la part du président du Conseil du Trésor sur vingt-trois articles du projet de loi. C'est bien ça?

Le vice-président adjoint: Oui. Étant bien entendu, monsieur le député, que, sur l'article 2, comme je viens de le dire, les honorables députés peuvent parler de n'importe quel article et de n'importe quel amendement qui ont été déposés au cours de la journée. Alors, comme vous le voyez, le règlement a été rendu très souple pour permettre la discussion la plus large possible, même si nous restons sur l'article 2.

[Traduction]

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Plus tôt aujourd'hui, lorsqu'il a évité une question que lui avaient posée deux de mes collègues, le président du Conseil du Trésor a répété à plusieurs reprises que tout ce que son gouvernement essayait de faire, c'était de combattre le déficit.